

Aawyx® 804

Décapant Four GEL

Puissant

Aawyx®804 est un décapant four puissant gélifié pour une meilleure adhérence. Destiné au dégraissage et décapage des appareils de cuisson (fours, rôtissoires, brûleurs, grils, friteuses, pièces mécaniques etc.). Sa composition gélifiée lui permet d'adhérer aux parois verticales et ainsi d'attaquer les graisses calcinées sans écoulement abusif.

Aawyx®804 s'utilise pur en pulvérisation sur les graisses cuites ou brûlées, de préférence sur des surfaces tièdes (température inférieure à 80 °C). Laisser agir quelques minutes. Rincer à l'eau claire avec une éponge ou une lavette. Ne pas utiliser sur des supports en aluminium.

COMPOSITION

Combinaison d'agents alcalins et de tensioactifs non moussants dont (Recommandation 89/542 CEE)

- Hydroxyde de Sodium de 5 à 15 %
- Tensioactifs non ioniques moins de 5 %
- Agents gélifiants et excipients QSP 100 %
- pH du produit > à 12
- pouvoir moussant 1.5g / l à 50 °C 0
- solubilité dans l'eau totale
- stabilité à la température de 0 à 60 °C

Aawyx®804 par sa composition, est conforme à la législation relative au nettoyage des récipients susceptibles de contenir des denrées alimentaires (Décret Ministériel n° 73-138 du 12 février 1973 et l'arrêté du 08/09/1999).

Aawyx®804 satisfait aux impératifs du Décret n°70-872 du 25/09/1970 et avenant relatif à la protection de l'environnement, arrêté du 24/12/1987 relatif à la biodégradabilité des agents de surfaces (Biodégradable à plus de 90 %). Préparation classée dangereuse au sens de l'arrêté du 21 juin 1990 et avenants (directive européenne 88/379/CEE du 7.6.1988), il est impératif de consulter soigneusement la fiche de données de sécurité du produit. Ne pas laisser à la portée des enfants.

NOTA : les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité de fabricant. En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux

Produit à usage professionnel

CONDITIONNEMENT

Réf : AA-804 carton de 2x5kg + 1 pistolet